



## Lien du replay:

## https://www.youtube.com/watch?v=K3BVoT7rgtc







# Webinaire Mon Projet Rénov

31 mai 2024













Nouveautés du règlement Mon Projet Rénov **Copropriétés** 



Sophie CHARVET - Nantes Métropole

Nouveautés du règlement Mon Projet Rénov **Maisons individuelles** 



Anne-Sophie LACAPELLE-LE GAL - Nantes Métropole





# Nouveautés du règlement Mon Projet Rénov **Copropriétés**

# Contexte: Évolutions récentes

ADAPTATION DU DISPOSITIF MON PROJET RENOV

### Label BBC 2024

nouveaux critères nouvelle méthode de calculs : 3CL DPE 2021

Fin des labels BBC 2009, 2021 et HPE

Arrêté 3 octobre 2023

modifiant les conditions d'obtention du label BBC

Conseil d'administration 6 décembre 2023

nationales

Adaptation

du

dispositif MPR

Évolution des aides de l'ANAH

**Paliers à 35% et à 50%** 

Augmentation des taux de subventionnement Modification des travaux subventionnables

Méthode de calculs : 3CL DPE 2021

## Nouveaux objectifs suivant typologie

BBC 2024, Nantes Métropole, gain 35%

Nouveaux taux de subvention études

Modification des travaux subventionnables

Conseil métropolitain 27 et 28 juin 2024

Validation des nouveaux règlements

Club de la réno 4 avril 2024

Présentation du projet des nouveaux règlements

## Juillet 2024

Diffusion des règlements et bordereaux **Précisions des exigences** de Nantes Métropole

Date de dépôt de dossier pris en compte

1er septembre 2024

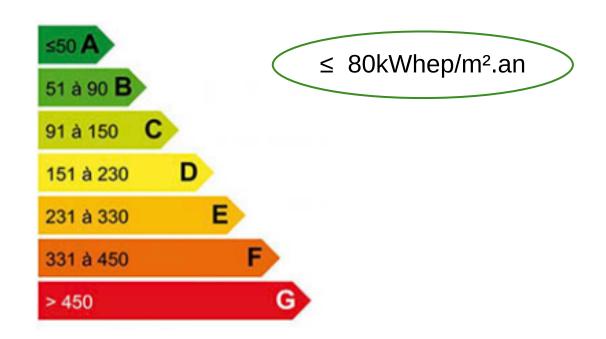
Application des on nouveaux règlements

# Nouveaux objectifs de performance

DU DISPOSITIF MON PROJET RENOV

**AVANT** 

## BBC 2009 ou 2021

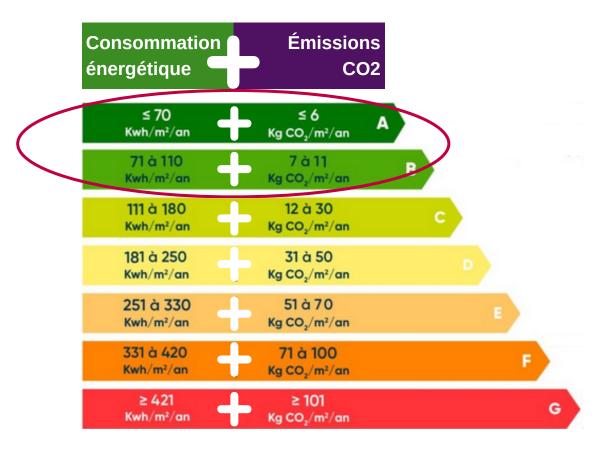


Selon méthode de calculs TH-C-E ex

## **DÉROGATIONS**

HPE  $\rightarrow$  CEP  $\leq$  **150 ou 115 kWhep/m².an** Selon les cas, chauffage individuel mixte ou copro patrimoniale **APRÈS** 

## **BBC 2024**



Selon méthode de calculs 3CL DPE 2021

## **DÉROGATIONS**

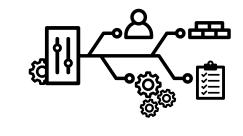
**Certification territoire** → atteinte **étiquette c c c c c c e tiquette c c c c c e tiquette d d e tiquette e tiquette** 

# Nouveautés: phase AUDIT



## Copropriétés éligibles

PC déposé avant l'entrée en vigueur de la RT 2000 soit le 1er juin 2001



## Méthodes de calcul

- 3CL DPE 2021
- TH-C-E-ex (selon surface)
- Comportementale (chauffage collectif)

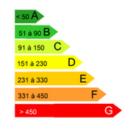


## Subventions

• +50 logements 50% du coût de l'audit

• de 20 à 49 logements 60%

• <20 logements 70%



## Scénarios de travaux

- Simple entretien
- 35%
- 50%
- BBC 2024

## **Maximum 5 000€** de subvention par bâtiment

## Options pouvant être incluses dans l'assiette de subvention :

PPPT, DPE collectif, études locaux vélos, bornes de recharges pour véhicules électriques, abris pour la biodiversité, **étude pour l'amélioration de la qualité de l'air, diminution du bruit, prévention des inondations, potentiel vert de la parcelle et des toitures-terrasses** 

# Nouveautés: phase AUDIT



## Visa et dérogation

- Dérogation au BBC 2024 (certification territoire) à demander au chargé de mission Nantes Métropole après la restitution intermédiaire
- Visa des livrables avant la réunion de restitution et avant la transmission aux copropriétaires



## Potentiel biodiversité

Nouvelle prestation prenant en compte le volet environnemental de la parcelle



## **Copros patrimoniales**

Nouvelles obligations et subventions

# Nouveautés: phase MOE



## **Subventions**

• +50 logements 50% du coût de la MOE

• de 20 à 49 logements 60%

70%

**Maximum 20 000€** de subvention par bâtiment

## Prestations éligibles :

• <20 logements

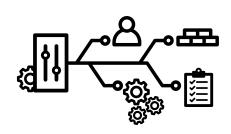
MOE, BET, RAAT, certification, études techniques (structure, balcons, énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air, prévention des risques d'inondation, diminution du bruit, valorisation du potentiel vert de la parcelle et des toitures terrasses, biodiversité, accessibilité de l'immeuble...)

+ bureau de contrôle



## Bureau de contrôle

Conseillé dès la phase MOE



## Méthodes de calcul

- 3CL DPE 2021
- TH-C-E-ex (calcul Ubat)
- Comportementale (chauffage collectif)



## Points à étudier

- Énergie décarbonée : RCU, solaire, géothermie, biomasse, PAC
- Remplacement obligatoire des chaudières fioul
- Détail des travaux privatifs



## **Urbanisme**

Démarches auprès des services de l'urbanisme à faire avant le vote des travaux en AG

# Nouveautés: phase travaux



## **Subventions**

- Plafond des dépenses : 40 000€ HT de travaux éligibles / logement
- Pour les copropriétés de 10 logements ou moins (si le plafond de 40 000€ est atteint) :
   prime de 5 000 €/ logement
- Avance de 95% de la subvention de Nantes Métropole échelonnée en plusieurs fois selon le montant de la subvention et la durée des travaux



## Travaux non éligibles

- Installation ou remplacement des chaudières gaz
- Isolation non-biosourcée (dérogation : impossibilité technique ou réglementaire)
- Panneaux solaires photovoltaïques < 50% d'autoconsommation
- Travaux réalisés par entreprises non RGE

# Nouveautés: phase travaux



## Travaux éligibles

- Travaux d'amélioration de la performance énergétique sur parties communes et privatives (commandes groupées)
- Frais annexes
- Isolation biosourcée
- Travaux concourant à l'amélioration de l'environnement : végétalisation du bâti, débitumisation, création de jardins potagers, aménagement paysager, récupérateurs d'eau de pluie, aménagements de locaux vélos
- Travaux liés à l'amélioration de la qualité de l'air, à la diminution du bruit, à la prévention des risques d'inondation
- Travaux d'accessibilité



**BBC2024 ou CERTIFICATION** 



## Taux de subvention



**COPROS** 

**PATRIMONIALES** 

- Panneaux solaires photovoltaïques >50% d'autoconsommation
- Panneaux solaires thermiques, éoliennes
- Certification

50% du coût HT

Abris pour la biodiversité

# Nouveautés: phase travaux



Installation d'une **bâche de chantier** visible depuis l'espace public



Installation de **panneaux dans les halls** des bâtiments rénovés



## **Zoom: Certification territoire**

CERTIFICATION LOCALE POUR NANTES METROPOLE DEVELOPPEE AVEC LES CERTIFICATEURS

## Critères obligatoires

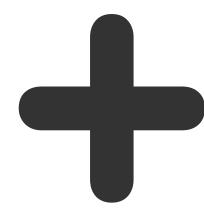
Exigences liées à la **sécurité des parties communes** : sécurité incendie, des personnes, électrique, gaz et risque plomb.

Exigences liées à la performance énergétique :

Gain énergétique de +35%
CEP ≤ 150 kWhep/m².an
EGES ≤ 30 kgCO2eq/m².an

méthode 3CL DPE 2021

Ubât projet ≤ Ubât base → **méthode TH-C-E ex** 



## Critères complémentaires

Travaux à choisir parmi les thèmes suivants :

Biodiversité
Ecomobilité
Énergies renouvelables
Accessibilité
Gestion de chantier
Valorisation foncière
Enveloppe performante

Liste de travaux développée dans la certification.



# Zoom: copropriétés patrimoniales

ÉVOLUTIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT



Diagnostic patrimonial obligatoire

→ double accompagnement : **DPARC** + Mon Projet Rénov

Simulation Thermique Dynamique obligatoire

Recours à un **architecte** obligatoire



**Objectifs** 

Atteinte du gain 35% + étiquette**s D** ou certification Territoires (étiquette**s C** + **gain 35%**)



Recours à un **architecte** obligatoire



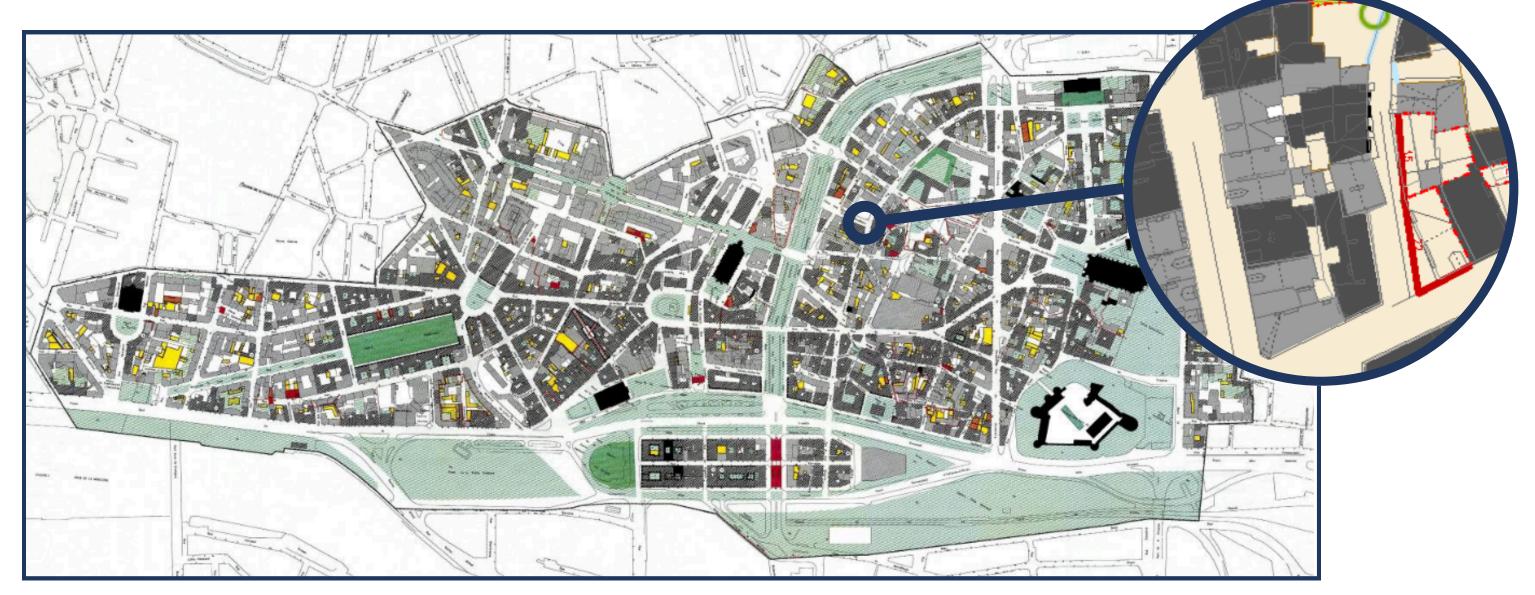
<u>https://metropole.nantes.fr/restaurer-immeuble</u> restauration.patrimoine@mairie-nantes.fr

# Zoom: copropriétés patrimoniales

COPROPRIÉTÉS CIBLES

Copropriétés avec protection de type A ou B situées dans le PSMV

Hors PSMV : patrimoine bâti, séquence urbaine et périmètre patrimonial



Protection de type A

Protection de type B

Carte PSMV

# Zoom: copropriétés patrimoniales

COPROPRIÉTÉS CIBLES

Copropriétés avec protection de type A ou B situées dans le PSMV

Hors PSMV : patrimoine bâti, séquence urbaine et périmètre patrimonial



Extrait carte PLUm

Séquence urbaine de type 1

Séquence urbaine de type 2

Périmètre patrimonial

Patrimoine bâti

# Zoom: potentiel biodiversité

NOUVELLES AMBITIONS DE MON PROJET RENOV - PHASE AUDIT

## **CONNAITRE**

État des lieux du patrimoine vert Constatation / **observation de la faune** 

**Identification** des zones végétalisées, espaces pavés et surfaces minéralisées

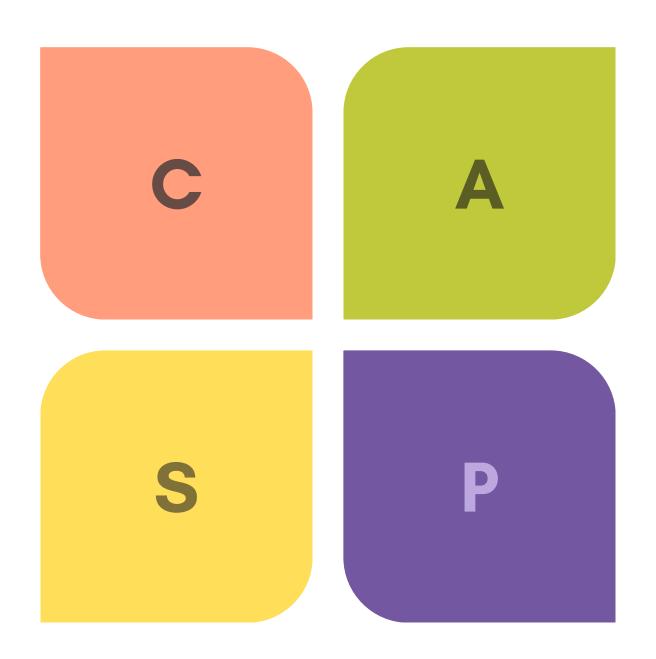
Comptage du **nombre d'arbres** sur la parcelle

## **SENSIBILISER**

Vision globale à l'échelle de la parcelle

Approche prenant en compte l'ensemble de l'environnement et pas seulement le bâti

**Encourager** les actions favorables à la préservation de l'environnement



## **AMÉLIORER**

Propositions d'amélioration

Recommandation pour **renforcer la biodiversité** (débitumisation, création d'espace vert...)

Préconisations d'installation d'**infrastructures favorables à la faune** (nichoirs, habitats...)

## **PRÉSERVER**

Analyse des impacts potentiels

**Évaluation des risques** de dégradation de la biodiversité, conséquence des travaux

Identification des mesures à prendre pour **minimiser ces impacts** 

## Boîte à outils



## **Documents administratifs**

Règlements, bordereaux, formulaires mis à jour



Prochainement sur le site internet Nantes Métropole + mailing



## **Documents techniques**

Liste de professionnels Fiches thématiques Fiches de présentation des copropriétés rénovées Agenda



Prochainement sur **CoachCopro** 





## Tournée des syndics / MOE

Réunion de présentation de Mon Projet Rénov auprès des équipes



sur demande auprès des chargés de mission

## Interlocuteurs et contacts

## Chargé·es de mission Amélioration des copropriétés



stephane.briand @nantesmetropole.fr



sophie.charvet @nantesmetropole.fr



emma.gallard @nantesmetropole.fr



marine.lecomte @nantesmetropole.fr



christine.pujol @nantesmetropole.fr



soukaina.amine @nantesmetropole.fr

## Cheffe de projet POPAC et PIG



emeline.valtrid-rabin @nantesmetropole.fr

## Chargée de gestion

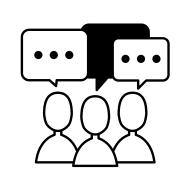


entact at informations:

Premier contact et informations : monprojetrenov@nantesmetropole.fr

## Copropriétés patrimoniales : Direction du Patrimoine et de l'Archéologie : restauration.patrimoine@mairie-nantes.fr

# Prochain rendez-vous copro



## Club des syndics:

Problèmes de tranquillité publique, d'hygiène et de sécurité en copropriété, que faire en tant que syndic?

Lundi 24 juin - 14h/17h

Lien d'inscription : <a href="https://ypl.me/wj1">https://ypl.me/wj1</a>



# Questions







# Nouveautés du règlement Mon Projet Rénov **Maisons individuelles**

## Contexte : évolutions récentes



Une adaptation du dispositif Mon Projet Rénov nécessaire

♦ Label BBC 2024

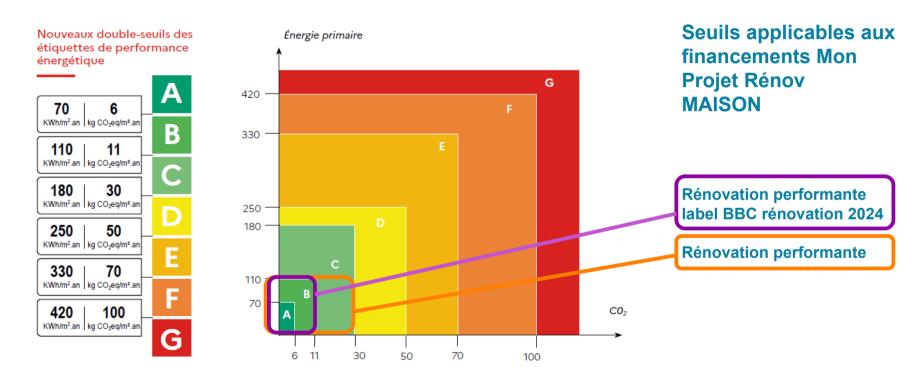
Nouveaux critères, nouvelle méthode de calculs : 3CL DPE 2021 Fin des labels BBC 2009 et 2021

- ♥ Evolution de l'audit : audit réglementaire
- Evolution des aides de l'Anah
   Ma Prime Rénov, Ma Prime Rénov Parcours Accompagné...
   Arrivée des Accompagnateurs Rénov « MAR »
- ♥ Volonté de renforcer l'attractivité des aides Nantes Métropole
  - élargir la cible / exigences du label
  - majorer l'aide aux travaux
  - renforcer le verdissement du dispositif



## Nouveaux objectifs de performance







## Dispositif Maison - en phase audit



## ♥ Des principes inchangés

- Tout propriétaire sans condition de revenus
- Maison individuelle uniquement
- Subvention 250 €
   non conditionnée à la réalisation de travaux





Charte graphique : mentions et cartouche informatif



#### Information Nantes Métropole

Mon Projet Rénov

"Audit énergétique maison BBC"



- § Si vous vendez votre maison avant de réaliser des travaux, pensez à bien communiquer à l'acquéreur le présent audit et à l'informer des possibilités d'accompagnement dans un projet de rénovation.
- Si vous avez acquis la maison objet du présent audit, et avant de vous lancer dans votre projet de rénovation, n'hésitez pas à vous renseigner sur les possibilités de travaux et de financements pour vous assurer de ne pas passer à côté de subventions importantes auxquelles vous avez droit (État, Ma Prime Rénov, Nantes Métropole, Région...):

#### Informations avec un conseiller sur rendez-vous

Contactez La Maison de l'Habitant pour prendre rendez-vous Tél.: 02 40 89 30 15 - Taper 1 (prix d'un appel local) monprojetrenov@espace-france-renov.fr 12 rue du Président Herriot - 44000 Nantes

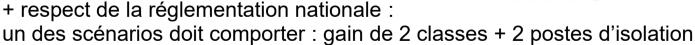




## Dispositif Maison – en phase audit

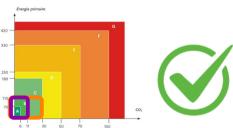


- Précisions sur les audits
  - Audit réglementaire
  - Renvoi vers la liste des professionnels qualifiés sur <u>france-renov.gouv.fr</u>
     Liste des pros Nantes Métropole réorientée vers nos actions de mobilisation et d'information
  - Audit <u>peut</u> être inclus dans un contrat MAR
- Scénarios à étudier pour Nantes Métropole
  - 1) Maison labellisée BBC rénovation 2024
  - 2) Maison rénovation performante



### Maintien des points d'attention

- Qualité de l'air intérieur, bruit, confort d'été, potentiel solaire, risque inondation...
- Matériaux biosourcés pour l'isolation des parois opaques

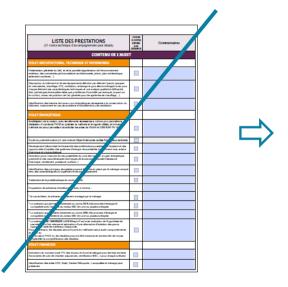




## Dispositif Maison - en phase audit



- En pratique, suppression du bordereau
  - Des engagements plus synthétiques dans un formulaire co-signé avec le ménage







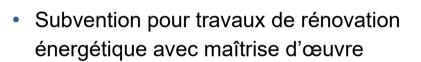
Et toujours : Audit non commencé lors de la demande de subvention





## Des principes inchangés

- Tout propriétaire sans condition de revenus
- Maison individuelle uniquement





Charte graphique : panneau de chantier Mon Projet Rénov











Deux types de projets





Deux projets finançables	Maison labellisée BBC rénovation 2024	Maison rénovation performante
Démarche certification	Oui	Non – Pas d'intervention de certificateur
Conso. énergétique	≤ 110 kWhEP/ m²/an	≤ 110 kWhEP/ m²/an
Émissions gaz à effet de serre	≤ 11 kgeq.CO2/m²/an	≤ 30 kgeq.CO2/m²/an

- Suppression des chaudières fioul
- Obligation a minima d'un test d'étanchéité

### Maintien des points d'attention

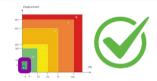
- Qualité de l'air intérieur, bruit, confort d'été, potentiel solaire, risque inondation...
- Matériaux biosourcés pour l'isolation des parois opaques





4

Des financements gradués





Deux projets finançables	Maison labellisée BBC rénovation 2024	Maison rénovation performante
Aide aux travaux	14 000 € (+ 4 000 € / 2023)	7 000 €
Majoration 100 % isolants biosourcés	6 000 € (+ 1 000 € / 2023)	6 000 €

- Suppression du financement dédié à la maîtrise d'œuvre, remplacé par une possibilité d'acompte sur factures jusqu'à 5 000 €
- Travaux minimum de 20 000 € HT
- Aide attribuée dans la limite du plafond national des subventions publiques (selon couleur des revenus du ménage : 40 % à 100 % du montant des travaux)





- En pratique, suppression du bordereau
  - Des engagements plus synthétiques dans un formulaire co-signé avec le ménage

⇒ Un tableau des travaux adapté et précisé (peut tenir lieu d'attestation de fin de

travaux pour la subvention)



Liste des pros Nantes Métropole réorientée vers nos actions de mobilisation et d'information



Et toujours : Travaux non commencés lors de la demande de subvention



## Transition pour les aides aux travaux



### Ménages engagés dans une certification sur label antérieur

Les ménages en cours de maîtrise d'œuvre ayant contractualisé avec un certificateur en 2023 sont éligibles selon les modalités d'un financement Mon Projet Rénov comme pour un projet BBC 2024.





Si Travaux non commencés lors de la demande de subvention



## Boîte à outils





### Documents administratifs

Règlements, formulaires...

Sur site internet Nantes Métropole



## Dépôt des demandes d'aides

Sur site eServices Nantes Métropole



Contact pour orienter un particulier dans son projet





Informations avec un conseiller sur rendez-vous uniquement.

## Contactez La Maison de l'Habitant pour prendre rendez-vous :

- Tél.: 02 40 89 30 15 Taper 1 (prix d'un appel local)
  Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Fermé le mardi matin.
- monprojetrenov@espace-france-renov.fr





## Boîte à outils Ménages modestes



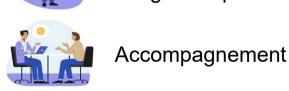
## Programme d'Intérêt Général Mon Projet Rénov



Les ménages sont réorientés par l'Espace Conseil France Rénov vers Soliha s'ils relèvent du public modeste.



Gratuité des diagnostics énergétiques / audits / diagnostics d'ergothérapeute



Accompagnement gratuit par Soliha (dispense de MAR)





Pas de possibilité de prise en charge à 100 % si l'audit ou l'accompagnement est réalisé en dehors du marché Nantes Métropole - Soliha



## Interlocuteurs et contacts



## Pour les professionnels

Cheffe de projet amélioration des logements (PIG et PTRE)



anne-sophie.lacapelle-le-gal @nantesmetropole.fr

Chargée de gestion



Premier contact et informations : monprojetrenov@nantesmetropole.fr

### Pour les particuliers







### Informations avec un conseiller sur rendez-vous uniquement.

## Contactez La Maison de l'Habitant pour prendre rendez-vous :

- Tél.: 02 40 89 30 15 Taper 1
   (prix d'un appel local)
   Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
   et de 13h30 à 17h. Fermé le mardi matin.
- monprojetrenov@espace-france-renov.fr



## Plafonds de revenus modestes







Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressourcesTrès modestes		Ménages aux ressourcesModestes	
1		17 009 €		21 805 €
2		24 875 €		31 889 €
3		29 917 €		38 349 €
4		34 948 €		44 802 €
5		40 002 €		51 281 €
Par pers. supplémentaire		+ 5 045 €		+ 6 462 €

## Webinaire à revoir

## Webinaire IMMO du 23 avril 2024 :

Nouveautés 2024 : aides financières, MAR, etc



Webinaire IMMO du 23 avril 2024 "Nouveautés 2024 :... Lien du replay :

https://www.youtube.com/watch?v=IDT5ZMMwCe0

# Questions



## Mon Projet Rénov - Nouveautés 2024 - Aides financières à la rénovation des logements - 31 mai 2024

### Mon Projet Rénov COPRO

#### Question

Bonjour, vous évoquez les mises en application pour les audits en septembre. S'agit il d'une date concernant la validation en AG ou s'agit il de la date de l'émission du devis du fournisseur ? en effet, entre l'envoi et la réception de la commande, il y a parfois une inertie de 3à 5 mois ...

#### Réponse

Il s'agit de la date de dépôt du dossier de demande de subvention auprès de Nantes Métropole. Les syndics devront demander des réactualisations des devis si l'assemblée générale a lieu après le 1er septembre.

#### Question

Quand vous parlez de démarches auprès de l'urbanisme en phase conception, s'agit il d'une démarche type prise de contact ou de la pose d'un DP ou PC ?

#### Réponse

La déclaration préalable ou le permis de construire devront être obtenus en phase conception, avant le vote des travaux. L'objectif est de sécuriser le vote des travaux et l'obtention des aides qui en découlent.

#### Question

Bonjour, il est évoqué la méthode de calcul du THCEEX afin de déterminer le Ubat de la copropriété en phase MOE mais cette donnée est aussi disponible en méthode 3CL 2021. Est-il possible d'utiliser celle du DPE ?

#### Réponse

Il faut voir ce point avec le certificateur sélectionné pour le projet de rénovation. Le cahier des charges des certificateurs peut en effet varier.

#### Question

La PAC Hybride Gaz en copro sera aidée également ?

### Réponse

Oui la PAC hybride gaz sera aidée par l'Anah et Nantes Métropole.

#### Question

Quel est le but recherché pour la STD?

### Réponse

C'est une approche bioclimatique adapté pour le bâti ancien, pour connaître le comportement hivernal et estival du bâtiment, et donc mieux adapter les propositions de travaux.

Les bâtiments anciens ont souvent des caractéristiques uniques (matériaux, épaisseurs variables, systèmes de ventilation non conventionnels). Ces spécificités doivent être intégrées afin que le comportement (avant/après travaux) du bâtiment soit au plus proche de la réalité et d'identifier les priorités d'amélioration énergétique.

Les hypothèses et caractéristiques d'entrée doivent être les mêmes que les conclusions de l'architecte (diagnostic patrimonial + sondage).

#### Question

Comment cela se passe pour les subventions pour les copropriétés en phase MOE certifié avant la fin de l'année 2023 mais dont l'assemblée générale pour le vote des travaux ne pourra intervenir avant le 1/09/2024.

#### Réponse

La copropriété bénéficiera des subventions travaux valables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 sur un projet de travaux BBC (référentiel 2009 ou 2021).

### Question

Le cas des copropriétés Monopropriétaires suit il les mêmes conditions?

#### Réponse

Il existe un règlement dédié aux monopropriétés calqué sur le règlement copropriétés (avec l'obligation supplémentaire de conventionner 1/3 des logements pour bénéficier des subventions travaux). Le nouveau règlement suit les mêmes conditions que la copropriété.

#### Question

Pour les petites copro le pourcentage augmente mais pas le seuil de 5000€. Pour certains immeubles, cela ne changera rien car le plafond risque d'être déjà atteint même avec 50% de subventions. Cet élément peut-il évoluer ?

### Réponse

L'effet sera plus visible en phase de MOE où le plafond est moins souvent atteint.

Cette augmentation des aides en audit est un premier pas pour augmenter la participation de la subvention de la métropole, il n'y a pas d'autres augmentations envisagées pour le moment.

#### Question

Bonjour, je reviens sur la pose d'une DP ou PC. Comment pouvons-nous appréhender le choix des couleurs sans vote en AG ?

#### Réponse

Vous devez déposer une DP ou un PC avant le vote des travaux : il s'agit de sécuriser les travaux (ex : ITE / sarking/ etc.) et les aides qui en découlent. Un modificatif pourra être ensuite déposé pour le choix des couleurs (uniquement aspect esthétique du projet).

#### Question

Les projets en cours avec des ITE non biosourcés ne seront donc plus subventionnés même s'ils sont certifiés avant fin 2023 ?

#### Réponse

Toutes les isolations (ITE / Plancher bas / Toitures) non biosourcées (sauf impossibilité technique à justifier par le MOE) ne seront pas subventionnées par la métropole si les travaux sont votés après le 1<sup>et</sup> septembre 2024.

Dans la mission de MOE, depuis plusieurs années il est demandé une variante en matériau biosourcé. Citémétrie peut calculer le plan de financement avec ou sans biosourcé pour que les copropriétaires puissent faire leur choix.

#### Question

Bonjour, concernant la méthode comportementale exigée dans le cadre de copro collectives, une STD (étude de confort peut elle suffire) ou une SED (études de consommations) plus poussée est elle exigée ?

#### Réponse

Dans le cahier des charges de la DPARC (Direction du Patrimoine et de l'Archéologie), il est indiqué une étude thermodynamique, la simulation thermique dynamique peut donc suffire.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter la DPARC : restauration.patrimoine@mairienantes.fr

#### Question

Autre question concernant le nombre de scénarios à présenter dans le rapport. Devons-nous systématiquement en présenter 4 ou nous pouvons présenter uniquement le simple entretien, le 50 % et le BBC 2024 ou le simple entretien, le 35% et le BBC 2024 en fonction du projet ?

### Réponse

En fonction du projet, et du niveau de gain énergétique, il est possible de présenter moins que 4 scénarios (par exemple si le scénario BBC est aussi le scénario 50%).

### Q uestion

Bonjour, pour avoir les aides des bornes IRVE, faut il que l'entreprise soit qualifiée ?

#### Réponse

Nantes Métropole subventionne l'étude de l'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques en phase audit et MOE. En phase travaux, ces bornes ne sont pas subventionnées par Nantes Métropole, donc il n'y a pas d'exigence de qualification de ces entreprises.

Le programme ADVENIR subventionne ces bornes et il convient de vérifier que les entreprises choisies sont éligibles aux aides ADVENIR.

#### Question

Questions pour la partie " copropriété ", Quid du test de l'étanchéité à l'air svp?

#### Réponse

Le test d'étanchéité à l'air est une exigence liée à l'obtention du label BBC et de la certification territoire, il convient de voir avec le certificateur sélectionné les conditions.

### **Autres questions**

#### Question

Bonjour, une certification OPQIBI - Audit énergétique 1905 Habitations Collectives du BE thermique est-elle nécessaire pour l'obtention des subventions Nantes Métropole dans le cadre d'un Audit de copropriété ? La certification 1905 - Maison individuelle est-elle suffisante ?

#### Réponse

Pour les BET, le label RGE est demandé. Pour les architectes, pas de certification demandée.

#### MON PROJET RÉNOV MAISON (règlements 04/2024)

#### **DÉMARCHES**

#### Question

Nous sommes à la fois auditeurs et accompagnateur rénov: nous confirmez-vous que les premières démarches auprès de Nantes Métropole sont à réaliser par le MAR / Accompagnateur Rénov - C'est ce qui a été indiqué à l'un de nos clients dans le cadre son projet de rénovation globale.

#### Réponse

#### Démarches de conseil

- Pour se lancer dans un projet financé par Nantes Métropole, il est obligatoire de se rapprocher des conseillers de l'Espace France Rénov avant toute demande de subvention.
- Les ménages peuvent ou non être déjà engagés ou en relation avec un Accompagnateur Rénov (MAR).
  - L'accompagnement par un Accompagnateur Rénov (MAR) n'est pas obligatoire pour Nantes Métropole, mais l'est pour l'Anah si le ménage souhaite prétendre à une aide Ma Prime Rénov Parcours accompagné.
  - (La prestation MAR n'est donc pas subventionnée par la Métropole, sauf le cas échéant pour la partie audit s'il réalise un audit répondant aux conditions de l'aide Mon Projet Rénov Maison Audit.)

### Démarches en ligne

La demande de subvention sur le site <a href="https://eservices.nantesmetropole.fr">https://eservices.nantesmetropole.fr</a> est effectuée par le propriétaire. La démarche en ligne est conçue pour les particuliers, avec saisie de quelques éléments d'information personnels, et signature électronique par laquelle le ménage prend des engagements et certifie les informations renseignées.

Il n'y a pas pour l'instant sur la plateforme de démarche en ligne à destination des professionnels qui permettrait le suivi de plusieurs projets.

Rien n'empêche en revanche que la démarche soit effectuée par le ménage avec l'Accompagnateur Rénov (MAR) qui l'accompagne, mais le dossier et les informations seront liées au compte utilisateur « compte personnel métropolitain » (comme pour l'état-civil, les transports en commun...) qui permettra au ménage d'avoir le suivi de son dossier. Les renseignements doivent être ceux du ménage, et le formulaire doit être cosigné par le ménage et l'auditeur (pour une demande de subvention audit) ou le maître d'œuvre (pour une demande de subvention travaux).

NB. Le eServices n'est pas encore à jour des récentes évolutions, notamment les justificatifs demandés dans le formulaire de demande de subvention (cf. Book des aides Mon Projet Rénov Maison 04/2024).

Des pièces complémentaires peuvent donc être demandées par le service instructeur, ou transmises par le demandeur par mail à l'adresse monprojetrenov@nantesmetropole.fr pour compléter les éléments transmis en ligne.

En cas de problème sur le eServices, le ménage peut aussi envoyer ses pièces par mail.

\*

#### Question

Bonjour, dans un cas rénovation globale d'une MI, critères d'éligibilités MaPrimeRénov Parcours Accompagnés (MPR PA) + MonProjetRénov Nantes Métropoles (MPR NM) label BBC2024 confirmé par l'audit. Si nous avons bien compris, le dispositif MPR PA est à valoriser en priorité par rapport à MPR NM pour le calcul de l'écrêtement, est-ce bien dans ce sens ? Merci d'avance.

#### Réponse

#### Ordre des démarches auprès des financeurs

Le calcul de l'aide de Nantes Métropole prend en compte le montant prévisionnel des autres subventions publiques. Afin de s'assurer du montant de subvention Mon Projet Rénov de Nantes Métropole, il est préférable d'effectuer dans un 1<sup>er</sup> temps la demande de subvention Mon Projet Rénov Maison Travaux auprès de Nantes Métropole, sur la base d'un estimatif des autres aides dont Ma Prime Rénov Anah. Pour formuler cette demande auprès de Nantes Métropole, l'estimatif de l'aide Ma Prime Rénov Anah peut être établi par exemple par l'Accompagnateur Rénov (MAR) sur la base du prévisionnel de travaux. Dans cette hypothèse, le propriétaire aura tous les éléments financiers pour formuler dans un second temps sa demande auprès de l'Anah.

Faire les démarches dans cet ordre n'est toutefois pas obligatoire. Et par exemple, si en tant qu'Accompagnateur Rénov (MAR), vous appliquez la règle du plafond d'aides publiques et estimez l'aide de Nantes Métropole pour que le ménage dépose sa demande d'aide Anah en 1<sup>er</sup>, rien ne l'interdit.

Les deux dépôts peuvent même théoriquement être concomitants.

Le plus important pour cela est bien de connaître les aides locales.

Par ailleurs, en fonction du projet et du profil du ménage / seuil de plafonnement des aides publiques, il peut être intéressant de mobiliser soit l'aide métropolitaine soit l'aide Anah.

### **TESTS D'ÉTANCHÉITÉ**

#### Question

Des clients m'avaient dit que le test d'étanchéité à l'air n'était plus obligatoire en rénovation performante?

### Réponse

Conformément au règlement Mon Projet Rénov Maison Travaux de Nantes Métropole, le maître d'œuvre devra faire procéder à la réalisation d'au moins un test d'étanchéité à l'air.

Il n'y a pas d'obligation / seuil à respecter pour obtenir un financement dans le cadre des projets « rénovation performante », contrairement aux projets BBC qui doivent respecter les exigences du label.

\*

#### Question

Si il n'y a qu'un test d'étanchéité à l'air réalisé, est-ce forcément en fin de chantier?

#### Réponse

Le moment de réalisation du test d'étanchéité n'est pas contraint par le règlement de la subvention Mon Projet Rénov Maison Travaux de Nantes Métropole. Pour les projets de rénovation performante (donc en dehors des cas où les tests sont encadrés par la démarche de certification), cela sera à définir entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Cela dit, les tests d'étanchéité à l'air servant l'objectif d'une démarche qualité dans une rénovation, un test lorsque les membranes d'étanchéité sont posées et encore accessibles semble être le plus pertinent dans l'idée de pouvoir corriger d'éventuelles défauts d'étanchéité à l'air.

#### **DÉMARRAGE DES TRAVAUX**

#### Question

Les travaux de démolition peuvent -ils être engagés une fois l'audit réalisé même si la demande de subvention NM n'a pas encore réalisé ?

#### Réponse

C'est déconseillé. Les travaux de démolition et les travaux non énergétiques peuvent être considérés comme un commencement des travaux de rénovation par l'Anah. Mieux vaut attendre le dépôt des demandes de subvention travaux.

### **MISE À JOUR D'AUDIT**

#### Question

Pour un audit réalisé en 2023, travaux non commencés je dois demander une mise à jour sur la rénovation performante, qui n'existait pas à l'époque, pour les calculs des subventions?

### Réponse

- Pour la subvention audit, si le dossier a été subventionné en 2023, il devait répondre aux conditions 2023.
- Pour le projet de travaux, s'il vise un projet avec subvention Mon Projet Rénov « Maison Travaux » :
  - Si le projet vise une rénovation performante, l'aide de Nantes Métropole demandera la méthode 3CL.
    Une actualisation de l'audit sera nécessaire si aucun scénario de l'audit ne répond aux critères rénovation performante (méthode 3CL avec seuils 110kWhEP/ m²/an et 30kgeq.CO2/m²/an).
    En revanche, il n'est pas nécessaire d'actualiser la totalité des scénarios de l'audit : seul le scénario rénovation performante est à actualiser.
  - Si le projet vise le label BBC
    - Si le projet vise un ancien label BBC, avec démarche contractualisée dès 2023 auprès d'un certificateur, le ménage peut déposer une demande de subvention après le 1<sup>er</sup> avril 2024 et celle-ci sera éligible selon les modalités d'un financement Mon Projet Rénov Maison Travaux comme s'il visait le label 2024. Il n'y aura pas besoin de modification de l'audit spécifiquement pour Nantes Métropole, la certification étant engagée sur l'ancienne méthode de calcul. La certification suffira pour Nantes Métropole.

      Cela ne préjuge pas d'un besoin éventuel d'actualisation de l'audit pour une subvention Anah.
    - Si le projet vise le label BBC 2024, le label BBC et Nantes Métropole demanderont la méthode 3CL.

Une actualisation de l'audit sera nécessaire si aucun scénario de l'audit ne répond aux critères labellisation 2024 (méthode 3CL avec seuils 110kWhEP/ m²/an et 11kgeq.CO2/m²/an). En revanche, il n'est pas nécessaire d'actualiser la totalité des scénarios de l'audit : seul le scénario rénovation BBC 2024 est à actualiser.

### ÉLIGIBILITÉ

#### Question

Propriétaire occupant ou bailleur privé, y compris une société civile immobilière familiale et une société coopérative d'habitants.

#### Réponse

La liste des sociétés éligibles aux subventions Mon Projet Rénov Maison est limitative.

Seuls sont éligibles les propriétaires occupants ou bailleurs privés personnes physiques, ainsi que les sociétés civiles immobilières familiales et les sociétés coopératives d'habitants.

\*

### Question

Une seule aide aux travaux Maison BBC de Nantes Métropole est mobilisable tous *les 5 ans (date de la décision d'attribution).* 

### Réponse

Ce délai s'entend par maison. Un propriétaire bailleur par exemple peut conduire des rénovations sur plusieurs maisons.